



La CGT t'aide à vérifier ton compte d'heures

Tu as des soucis sur ton compte d'heure ou tu veux vérifier que tout soit correct.

Il faut savoir que l'obligation annuelle de Travail (OAT), les repos hebdomadaires (RH), le nombre de jours travaillés, les repos fériés et les cycles ne sont pas identiques d'une année sur l'autre. Seuls les congés annuels et RTT restent identiques.

Pour les agents travaillant en alternant (12h J/N), ton obligation annuelle est calculé en fonction de ta trame de base. Tout changement entraîne une modification de ton OAT et donc te fait gagner ou perdre des heures.

Pour les temps partiels tout est calculé au prorata du temps de travail.

L'encadrement doit éditer tous les mois ton bilan mensuel, (CF fiches techniques PIXEL), afin d'y apporter d'éventuelles modifications (dans ce cas celui-ci doit être réédité).

A savoir qu'avec le logiciel Chronos les calculs se font en heures et non plus en jours!

OAT 2024

Repos fixe 1575h

RV1 1568h

RV2 1554h

Agents de nuit 1470h

Les heures supplémentaires ne sont pas pris en compte dans l'OAT

Lexique :

OAT : Obligation Annuelle de Travail

RV1: Repos Variable 1 -> entre 10 et 19 dimanches et fériés par an

RV2: Repos Variable 2 -> au moins 20 dimanches et fériés par an

RC : Repos Compensateur

RF: Repos Fériés

SU: Repos Compensateur de RV2

7h30

- Tu dois avoir travaillé : 225j en repos fixe, 224j en RV1, 222j en RV2
- 105h de RTT (15j), pour chaque absence tu perds 30mn

Attention pour tout retard ou départ anticipé, il y aura un abattement sur tes RTT

- 2 SU si roulement en RV2

Agent à temps plein :

- 196h de CA
- 104h RH
- 63h de RF si repos fixe et 70h de RF si RV1 et RV2

Agent à temps partiel :

- 104h RH
 - L'OAT, les CA, RTT, RC et RF sont au prorata du temps de travail
 - Ouverture de droits aux RC dès que l'agent travaille en journée complète (7h30,10h,12h)
- Attention pour tous les agents, chaque absence (arrêt, jours enfant malade, AT, ASA) fait perdre les droits aux RTT/RC.***

10h de nuit

- 147j travaillés
- 85h RC pour les agents de nuit
- 182h de CA et 70h de RTT pour les agents de nuit

12h J/N

- RC en fonction du nombre de Jours ou de Nuits effectués
- 14h SU si roulement en RV2

Hôpital Lyon-Sud tel : 04.78.86.17.11 ou 36.17.11 **Hôpital Henry Gabrielle** tel : 04.78.86.50.99 ou 36.50.99

Facebook: page CGT Lyon sud / groupe privé « le CHLS en grève » - **Instagram:** CGTLyonsud **Youtube:** @cgtghs69

Internet: <https://ghs-hcl.reference-syndicale.fr/>